

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

Excusé : Barraud J.F. (pouvoir à Dessaptlarose C.)

Absent : Héraud F.

Le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité

1 - Modification des statuts du SIEG :

Délibération afin d'intégrer Clermont Auvergne Métropole et d'aider la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution de l'électricité ; d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ; d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT.

2 - Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale :

La Loi NOTRE a renforcé la compétence du Département en matière de solidarité territoriale. Le Conseil Départemental a approuvé la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale. Elle sera le support juridique d'un service départemental qui va mobiliser l'expertise sur GD pour apporter appui et soutien aux communes et établissements publics intercommunaux du département dans différents domaines d'interventions. Possibilité d'adhérer à compter du 01/09/2017. Coût de l'adhésion : 5€/habitant

3 - Modification du tarif des repas de la cantine scolaire :

Repas enfant : 2€40 ; personnel communal et enfant qui mange occasionnellement : 3€60 ; enseignants : 4€60 soit une augmentation de 0,10€ sur tous les tarifs.

4 - Décision modificative (budget assainissement)

Le compte 7718 devient 777 042, les sommes qui étaient inscrites au compte 7718 le seront au compte 777 042.

5 - Rapport des commissions :

- La commission information se réunira le 12 juin à 18h.
- La commission des travaux se rendra à Port de Ris le 17 mai à 19h, la place est très dégradée et les caniveaux en mauvais état, il faudra envisager des solutions pour les réparer.

6 - Questions diverses

- Tour de garde des élections législatives des 11 et 18 juin 2017
- Enfouissement des réseaux (EDF et Telecom) rue de la Jonchère du panneau entrée de bourg au n°37.
Montant à la charge de la commune : 54 000€
- Renégociation d'un emprunt au Crédit Agricole (assainissement qui était au taux de 4%)
Sur 20 ans : 1,80%, sur 15 ans 1,60%